Procès-verbal
Consultation du BUREAU TERRITORIAL
Par messagerie en date du 10 Août 2023

Présidence : Alain DOUCET

Réponses des membres suivants : Christian ABEILHE, Alain AZPIROZ, Annette BERBOUS, René BES, Daniel COLLET, Pierre CROS, Alain DOUCET, Jean Claude LEGENDRE, Antoine MARTINEZ, Jean Yves MOURET, Michel PFLIEGER, Bernard PUJOL, Alain REY, Ghislaine ROSSIGNOL, Max SANTA, Rolland SORMANI, Bernard VAUR.

Réponse non comptabilisée : André LAUR.

1- Présentation des dossiers

Documents d'analyse transmis par Rolland SORMANI et redirigées par le Secrétaire Général jean Yves MOURET le 10 aout 2023 par messagerie.

A) Poule de Régionale 1 à 8 clubs

La Commission des Epreuves s'est réunie mardi 11 juillet 2023 à St Jory.

En Régionale 2, à droite la composition des poules 1 et 2.
Dans l'après-midi du 11 juillet, la présidente du club de Thau a téléphoné pour indiquer qu'elle souhaitait repartir en R3 hors championnat.
Lundi 17 juillet, réception d'un mail du club de Corneilhan indiquant que faute d'un effectif suffisant, il ne prendrait pas le départ de la saison 2023-2024.

La poule 1 est réduite à 8 clubs.

POULE A		POULE B	
30	RC Bagnols Marcoule	09	US Kercorb Bastide P
30	RC St Gilles	11	RC Alaric
34	CA Bédarieux Pays d'Orb	11	Rugby Entente Cabardes
34	Rass. Portiragnes Cers Vill.	11	Ass.Ouveillan Cuxac
34	Rugby Corneilhan	11	Piège Lauragais Malepère
34	AS Maureilhan Montady	34	AS Olonzac Minervois
34	Ent. US Murviel Thézan	66	Entente La Têt
34	St Gély Pic St Loup Rugby	66	US Côte Vermeille
34	Thau Rugby	66	US Millas
48	RC Mende Lozère	66	Union Catalane

Rappel des faits et interventions dans le document en PJ 1

Résultat de la consultation

Les membres du Bureau Territorial proposent de maintenir autant que possible le nombre de club à 9 en poule A en transférant un club de la poule B dans cette poule.
Compte tenu des incertitudes concernant l'engagement du club de KERCOB, dans le cas ou ce dernier déclare « Forfait », statut quo de la situation. Le club sera interrogé sur sa décision finale.

B) XV de la Save

Les clubs de l'ancien comité d'Armagnac Bigorre, au nombre de 13, ont été répartis entre deux poules, D et G avec le plus souvent possible priorité à la géographie.
Les clubs du 31, département central, sont utilisés pour combler les poules.

Le XV de la Save proche du Gers, a été placé en poule G.

Ce club conteste cette poule et désire changer.

POULE D		POULE E		POULE G	
09	US Foix	31	RC Quint Fonsegrives	31	XV de la Save
09	AS La Barguillère	31	RC St Jory Bruguières	32	RC Bassoues Lupiac M.
09	US Lézat sur Lèze	31	Seilh	32	Rugby Cœur de Lomagne
31	Rugby Carbonne Longages	31	Villemur Fronton	32	US Eauze d'Armagnac
31	AC Labastide Beauvoir	81	Aviron Castrais	32	US Montréal du Gers
31	US Portet	81	Ol. Labruguière	32	US Plaisance du Gers
65	US Adé	81	Puylaurens AC	32	Séméac Olympique
65	ASC Aureilhan	81	Sidobre Montagne XV	65	JS Ibos
65	US Capvern	81	US Vielmur	65	CO Saint Lary Soulan
65	Tournay Sports	82	Avenir Monclarais	65	FC Triais

Rappel des faits et interventions dans le document en PJ 2

Résultat de la consultation

A l'unanimité les membres du Bureau Territorial proposent de maintenir la décision de la Commission des épreuves territoriale et de ne pas bouger les poules.
Précision de la Commission des épreuves de la LOR : En cas de non-engagement du club de Seilh au plus tard 10 jours avant le début de la compétition, possibilité de remplacer Seilh par XV de la Save.

C) Demande de changement de poule de Ovalie Villecomtal Rabastens

C'est le dossier le plus compliqué.

Lors de la confirmation d'engagement pour la saison 2023-2024, la commission a reçu une demande du club de Rabastens XV le 29 juin, souhaitant ne pas être dans la même poule que le club d'Ovalie Villecomtal-Rabastens.

En Régionale 3, les clubs de l'ex Armagnac Bigorre sont au nombre de 14 (8 du Gers, 6 des Hautes Pyrénées).
Nous les avons logiquement répartis sur deux poules en tenant compte de la géographie et des demandes particulières (voir ci-contre).

POULE G		POULE H	
31	RC Lavernose Lacasse	32	AS Marciac
31	US Ste Foy de Peyrolières	32	Masseube XV
31	Toulouse AC La Fourguette	32	Montestruc du Gers
32	Bas Armagnac RC	65	Entente Bazet Andrest
32	US Gondrin	65	UA Laloubère
32	Panjas AC	65	US du Mardaing
32	VVA L'Isle de Noë	65	US Castelnau Madiranais
32	Ovalie Villecomtal Rabastens	65	Rabastens XV
82	RC du Brulhois	65	US L'Ayguette
	9 clubs		9 clubs

Rappel des faits et interventions dans le document en PJ 3.

Résultat de la consultation

Compte tenu d'une situation conflictuelle entre les clubs de « Ovalie Villecomtal Rabastens » et de « Rabastens XV », compte tenu d'un courrier de la mairie de Rabastens de bigorre, il ne semble pas opportun que les deux clubs se retrouvent dans la même poule.
Les membres du Bureau Territorial proposent de suivre la Commission des épreuves « séniors » et conformément à la précédente décision, les poules G et H du championnat de Régionale 3 ne sont pas modifiées (sauf par le forfait du club de VVAL XV en poule G).

Le Secrétaire Général

Jean-Yves MOURET